



Mise en consultation publique
PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ DE LA GARE

Prise de position de l'UDC sur le développement de Villeneuve

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le plan directeur localisé de la Gare soumis à consultation doit être rejeté en bloc, car il ne s'intègre pas dans le développement durable de la commune. Il génère une zone de blocages et de surcharge sur l'axe de transit RC 780a d'importance nationale et il ne s'intègre dans aucun plan d'urbanisation et de gestion du trafic dans la commune de Villeneuve.

Le Groupe UDC au Conseil communal a procédé à une analyse globale des contraintes pour les 15 à 20 prochaines années ainsi qu'à la définition de ses visions pour le développement durable de notre territoire sur la base de ses atouts inaliénables.

Les contraintes extérieures : la fonction de transit

Villeneuve se situe au centre des projets de développement des agglomérations Rive-Lac et du Chablais (2 x 100'000 habitants). La pression causée par le TIM (transport individuel motorisé) sur notre commune va s'accroître par ces deux pôles à forte densité de population, ainsi que par l'essor du secteur des Fourches et par la construction de l'Hôpital du Chablais à Rennaz. On peut regretter que le trafic total n'ait pas été pris en compte dans le PDL présenté. Aujourd'hui, on compte déjà 25'000 véhicules par jour sur la RC 780a. On peut facilement supposer que ce chiffre va encore grandir d'ici les 5, 10, 15 prochaines années. Nos routes et nos rues ne sont de loin pas adaptées pour garantir un tel flux de véhicules. Et cela sans compter le prolongement de la ligne VMCV avec tous les ralentissements et les entraves que cela va engendrer.

Les risques naturels objectifs liés aux Monts d'Arvel ou de la Tinière ne seront jamais totalement maîtrisés. Leur ampleur et leur fréquence pourraient même augmenter suivant les experts. Le flux, même partiel, du trafic de transit de la RC 780a vers l'Autoroute ou inversement génèrera une situation de chaos déjà connue à l'heure actuelle.

Ces éléments font que le PDL Gare tel que soumis à consultation et les nouvelles contraintes qu'il crée sur l'axe de transit RC 780a sont inadéquates.

Les contraintes internes : l'urbanisme

Il n'existe aujourd'hui aucun plan d'urbanisme à Villeneuve qui puisse gérer les flux de circulation locaux actuels et à venir. Le sud se développe avec le nouveau quartier des « Belles Fourches » et le giratoire de l'Eau Froide, tandis qu'on envisage un développement du nord avec le PDL Gare, le tout sans que les flux cumulés de trafic motorisé ne soient intégrés à une réflexion globale.

Le PDL Gare décrit même un nouvel axe TIM qui envoie la surcharge du trafic de transit à travers le quartier de la Tour-Rouge, une zone à 30 km/h avec un établissement scolaire à proximité. Au sud, le rond-point de l'Eau Froide facilitera l'accès à la Rue des Remparts et va encore amplifier cet effet de déviation du trafic de transit de la RC 780a vers ces zones sensibles à forte densité de piétons (élèves et jeunes enfants). Ce risque doit être écarté pour des questions de sécurité et de bon sens.

Une vision pour demain

Villeneuve est le point d'accès privilégié à deux centres touristiques d'importance nationale, le Château de Chillon et la réserve des Grangettes. Les rives du lac sont d'accès facile et le parc de l'Ouchettaz un lieu de détente agréable, le tout avec vue sur l'Île-de-Peilz. Par sa topographie singulière, notre commune a beaucoup à offrir avec des secteurs différents mais complémentaires : bourg historique, port, alpages, forêts, vignes, zone industrielle et commerciale, quartiers d'immeubles, quartiers de villas, piscine et plage, quais, etc.

Notre commune doit devenir un lieu d'importance pour le tourisme durable avec une offre variée alliant nature, culture, sports nautiques, aéronautiques, voir alpestres et un développement immobilier de haut standing tourné vers le lac Léman et ses couchés de soleil uniques.

Que faire ?

1. Pour favoriser la mobilité et la fluidité du trafic, il faut créer un nouvel axe de transit « Agglo Chablais – Agglo Rive-Lac » par le percement d'un tunnel entre la colline Sous-le-Scex et le bord du lac au niveau de la frontière communale Veytaux - Villeneuve. Ce tronçon ne représente que 1,4 kilomètre. Il faut savoir que des projets de contournement de Villeneuve ont déjà été élaborés par le passé.
2. Les rives du lac doivent être rendues aux piétons et aux transports non motorisés.
3. L'axe Rue des Comtes de Savoie - Rue des Remparts doit devenir l'axe principal pour la desserte locale.
4. La gare peut être couverte afin de doubler la zone constructible. Les sous-sols ainsi créés doivent servir de zone d'échange pour les différents modes de transports. Le nouveau projet à étudier peut être réalisé sur la base de constructions en terrasses tournées vers le lac grâce à l'harmonie et la pente de la surface disponible.
5. Un nouveau port devrait être envisagé entre le port Arthur et cette nouvelle zone en terrasse.

On peut ainsi créer un secteur à haute valeur ajoutée pour notre commune, pour son rayonnement touristique et pour sa qualité de vie.

Conclusion

Le PDL Gare tel que présenté détruirait de manière définitive une zone dont le potentiel de développement durable et la qualité sont désormais uniques sur les rives du Léman. L'UDC Villeneuve et environs estime que la commune manque de vision globale, tant au niveau urbanistique qu'en termes de mobilité. En l'état, elle se prononce en défaveur du projet de plan directeur localisé tel que mis en consultation publique.

Veillez agréer, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Villeneuve, le 4 octobre 2012

Pour tout complément d'information, M. Thierry Schwitzguébel, conseiller communal et vice-président de l'UDC Villeneuve et environs, se tient à disposition au tél. 079 332 19 79.